

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-1394

présenté par

M. Rolland, M. Cattin et M. Vatin

ARTICLE 16

I. – Après l’alinéa 14, insérer l’alinéa suivant :

« j) À la première colonne de la dernière ligne, les mots : « 100 % » sont remplacés par les mots : « d’au moins 30 % » ; »

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« X. – La perte de recettes pour l’État est compensée par la création d’une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Devant l’urgence et la nécessité de la transition écologique, il est essentiel de développer l’usage des biocarburants avancés. C’est ainsi qu’il est proposé, par cet amendement, de faire bénéficier aux biocarburants avancés un allègement de la TICPE.